



# HASNON

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

27 JUIN 2024

L'an deux mil vingt QUATRE, le 27 Juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Monsieur AUBURSIN Gaston – Mme LECOEVRE Stéphanie - Mr HUON Jean-Pascal – Mme LAMBERT Marie - Mr BLANPAIN Johann - Mme BONNET Nadine – Mme DERONNE Catherine - Mr LARIVIERE Romuald – Mr DELARRE Daniel - Mme VAN EECKHOUT Sophie - Mr BOUDREZ André – Mme DEBRABANT Marjorie- Mme MASCAUX Ségolène - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mr VERDIERE Andy - Mme DHONT Audrey – Mr BUEMI Bruno – Mme WADBLED Laetitia – Mr DELCROIX Thibaut.

Étaient absents : Mr MERVILLE Hervé – Mme LHEUREUX Natacha – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle – Mme LUTAS Sylvie – Mme DUTRIEUX Julie - Mme WILLEMS Véronique.

Ont donné procuration : Mr MERVILLE Hervé à Mr BLANPAIN Johann – Mme LHEUREUX Natacha à Mme DEBRABANT Marjorie – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle à Mr VIGIER Hervé – Mme LUTAS Sylvie à Mr DESMEDT André – Mme WILLEMS Véronique à Mme WADBLED Laetitia.

*Mme LAMBERT Marie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.*

### NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	21	26

**Objet : Exonération totale pour les chalets ou abris de jardin d'une surface inférieure ou égale à 10 m2 soumis à déclaration préalable (délib. 2024/04/02)**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants,

Monsieur le Maire propose une exonération totale de la taxe d'aménagement pour les chalets et abris de jardin d'une surface inférieure ou égale à 10 m2 soumis à déclaration préalable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'exonération totale de la taxe d'aménagement pour les chalets et abris de jardin d'une surface inférieure ou égale à 10 m2 soumis à déclaration préalable.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 059-215902842-20240627-02072024\_24-DE

S<sup>2</sup>LO

Le secrétaire,

LAMBERT Marie



Le Maire,

André DESMEDT



Nota. Le Maire certifie que le  
Compte rendu de cette délibération  
a été affiché à la porte de la mairie  
Le 1<sup>er</sup> Juillet 2024  
Que la convocation du conseil  
avait été faite le 20 Juin 2024  
le Maire.